

ECOLE SAINT-ANDRE

216-220 chaussée de Boondael
1050 Ixelles
Tél. : 02/647.19.55



Chers parents,

Nous vous remercions pour la confiance que vous témoignez à l'équipe éducative des écoles Saint-André en la choisissant comme collaboratrice à l'éducation et à l'instruction de votre enfant.

L'école se définit comme une école chrétienne ouverte à tous. Nous nous référons à Jésus-Christ et à son évangile. Sa vue optimiste de l'homme donnera son esprit à l'école.

Nous demandons que tous respectent le projet éducatif et mettent tout en oeuvre pour accueillir l'autre dans sa différence.

Suite au projet éducatif et au règlement d'ordre intérieur - suivant l'ordre alphabétique - nous supervisons les mots-clefs de l'organisation de notre milieu scolaire.

Déjà, nous nous permettons de souhaiter à votre enfant une heureuse et enrichissante année scolaire 2018-2019.

Soyez assurés, Chers Parents, que nous ferons tout pour qu'il en soit ainsi.

Le Pouvoir Organisateur,

G. Bouillon

Les directrices et l'équipe éducative,

N. Plancke et F. Casse

PROJET EDUCATIF DE NOTRE ECOLE.

Saint-André, une école, une formation.

Saint-André propose une formation humaniste qui donne à chaque élève, en fonction de son âge, les moyens

- de mettre en valeur toutes ses potentialités intellectuelles et humaines
- d'acquérir, à partir du passé, une identité culturelle et de dialoguer avec d'autres cultures
- d'assimiler l'expression contemporaine de la culture et d'en percevoir la dynamique
- de comprendre les mutations et de relever les défis à venir dans la vie personnelle, sociale et professionnelle

Saint-André propose également une méthode de travail

- qui privilégie clairement la gestion autonome des apprentissages par la pratique d'une réflexion personnelle et critique.
- qui stimule la curiosité, l'expression, la créativité et l'initiative.

Saint-André, une communauté de vie.

Saint-André se veut un lieu de convivialité, d'épanouissement et de construction personnelle, qui associe étroitement l'harmonie du corps et de l'esprit.

Saint-André souhaite que les relations entre toutes les composantes de la communauté scolaire soient fondées sur le respect, l'échange et la responsabilité.

C'est dans cette perspective que la discipline de l'école prend son sens.

Saint-André est partenaire à part entière du réseau libre catholique en Communauté Française et, comme tel, un élément de service public d'enseignement.

Dans cette perspective, l'école veut éveiller à une conscience de citoyen responsable par l'apprentissage et la pratique de la participation, de la tolérance, de la liberté, de la justice.

Saint-André, une communauté chrétienne.

Saint-André est une école chrétienne dans laquelle est proposée la foi chrétienne. Celle-ci, loin d'être une vérité arrêtée et définitive, est recherche et découverte progressive d'une personne, le Christ, qui nous révèle Dieu.

Dans une communauté, dont le pluralisme reflète la société qu'elle entend servir, Saint-André fait lucidement et volontairement référence à l'évangile de Jésus-Christ et engage chacun à fonder sa vie sur les valeurs évangéliques.

La mise en oeuvre du projet éducatif suppose une coopération active entre les enseignants, les élèves et les parents.

Cette coopération repose sur l'engagement des uns et des autres, dans leurs rôles respectifs, à contribuer aux objectifs du projet éducatif qui servira, de manière permanente, de point de référence à la communauté scolaire.

Projet Pédagogique de l'école.

Les grandes orientations pédagogiques des écoles Saint-André se basent sur la démarche qui guide la conception et la mise en oeuvre du projet pédagogique s'inspirant des références liées au nouveau

programme de l'enseignement catholique qui propose une conception globale du dispositif général de l'apprentissage des élèves.

1. Généralités.

Notre école s'inspire des principes du programme de l'Enseignement Catholique appelé: **les nouveaux programmes adaptés aux socles de compétences.**

L'enfant est pris dans sa globalité; son éducation doit intégrer tous les plans : intellectuel, affectif, social, civique, esthétique, corporel, moral et religieux.

L'enfant est au centre de sa formation; il est l'acteur principal dans la construction progressive de ses savoirs.

L'enfant vit au sein d'une communauté chrétienne.

Ce modèle s'articule autour de différentes étapes :

- Développer des stratégies d'apprentissages variées chez les élèves.
- Accompagner les enfants dans leurs différences.
- Amener les élèves à réaliser des tâches simples et complexes.
- Respecter le rythme d'apprentissage des enfants.
- Développer des compétences transversales ouvertes sur le monde;
- Assurer la continuité des apprentissages d'école en école et de cycle en cycle.
- Pratiquer l'évaluation continue et formative.
- S'exercer à la coopération.
- Le développement de l'intériorité et l'ouverture aux cultures.

Les compétences mise en œuvre définissent également les habiletés et les apprentissages requis.

Les socles de compétences initiales accordent la priorité au développement psychomoteur, intellectuel, social, affectif et artistique de l'enfant. Ils définissent les habiletés et/ou apprentissages requis en matière de développement de l'autonomie, de la créativité et de la pensée ; de maîtrise de la langue ; d'une approche de la lecture, du calcul et de différentes disciplines artistiques dont la musique.

Les intentions générales à développer tout au long du cursus scolaire sont :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

(Extrait du Décret Missions du 24 juillet 97 : article 6)

2. Objectifs du projet pédagogique.

Des objectifs spécifiques sont attendus à l'école maternelle :

- Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi.
- Développer la socialisation.
- Développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs.
- Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

Des objectifs spécifiques sont attendus à l'école primaire :

La priorité sera accordée à l'apprentissage de la lecture, centrée sur la maîtrise du sens, à la production d'écrits et à la communication orale ainsi qu'à la maîtrise des outils mathématiques de base dans le cadre de la résolution de problèmes.

Depuis 2016, un mi-temps en immersion néerlandaise est proposé à un quart des élèves de la 3^{ième} à la 6^{ième} primaires.

3. Le Projet Pédagogique tel qu'il se vit.

Pédagogie globale :

Nous portons notre regard sur les différents aspects de la personnalité de l'enfant : intellectuel, affectif, physique, social, psychomoteur.

Notre regard est pluriel : l'équipe éducative comprend les enseignants mais aussi l'infirmière, le psychologue, les surveillants, le personnel administratif, le personnel de cuisine, le personnel de nettoyage, les animateurs socio-culturels.

Pédagogie différenciée :

Notre pédagogie veille à respecter l'évolution et le rythme de chaque enfant grâce à des méthodes d'apprentissage variées et adaptées.

Approches pédagogiques différenciées :

- utilisation de supports différents
- travaux de recherches et d'expression.
- représentations variées (visuelle, auditive, gestuelle, concrète, abstraite ...)
- décloisonnement de matières dans certains projets
- ateliers obligatoires et libres
- contrats de travail individualisé
- périodes de remédiation

Pédagogie interactive et participative :

L'enfant sera acteur de ses apprentissages tantôt au sein de sa classe, tantôt au sein du cycle, tantôt dans un regroupement encore différent.

Les interactions entre enfants, entre enseignants, entre parents et enseignants mais aussi entre enfants et enseignants contribuent au dynamisme du travail pédagogique.

Chaque partenaire a une attitude d'écoute et de collaboration.

Celle-ci se concrétise par exemple par un tutorat d'enfants du même âge ou d'âges différents, par des rencontres ponctuelles avec les parents qui en manifestent le souhait.

Pédagogie fonctionnelle et ouverte sur le monde :

Quotidiennement en section maternelle, plus ponctuellement en section primaire, les séquences d'apprentissage partent de situations concrètes de la vie de tous les jours.

Ces situations visent à stimuler la curiosité, l'expression, la créativité et l'initiative chez l'enfant.

Notre école formant de futurs adultes responsables, il est nécessaire d'ouvrir notre pédagogie au monde extérieur, monde dans lequel nos élèves évoluent.

Pour aider l'enfant à s'adapter à ce monde en perpétuel mouvement, les enseignants travaillent en fonction des événements de la vie quotidienne.

Ils organisent des sorties (théâtre, cinéma, voyage scolaire, visites de musées ou d'expositions,...).

Les enfants ont, de plus, l'occasion d'apprendre à vivre en groupes lors de séjours de dépaysement en classes vertes, de mer ou de neige.

L'infirmière scolaire, secondée par des membres du personnel paramédical, organise des animations au sein de différentes classes. Citons par exemple: l'hygiène, la connaissance de soi.

Toutes les activités proposées permettent à l'enfant de découvrir et de vivre dans son environnement avec plaisir et respect. Il apprendra à utiliser à bon escient les services et les biens mis à sa disposition.

Projets pédagogiques spécifiques : IMMERSION

Langue néerlandaise :

- En 2015, 26 places en immersion ont été proposées en 3^{ième} primaire et le suivi est assurée jusqu'en 6^{ième} primaire actuellement.

Inscrire son enfant dans la filière immersion ne doit pas être considéré comme anodin et suppose un investissement important côté familial afin de pouvoir suivre et encourager à bon escient son enfant.

Les professeurs de 1^{ière} et 2^{ième} années primaires ainsi que le professeur de néerlandais sont disposés à rendre un avis aux parents sur le choix « pertinent » de la filière immersion éventuelle pour leur enfant.

Les apprentissages visés durant les cours donnés en immersion portent spécifiquement sur les compétences liées à la maîtrise de la langue néerlandaise et sur le vocabulaire spécifique aux disciplines enseignées en néerlandais.

Langue française :

Compte-tenu de la création d'une filière immersion en néerlandais, l'école souhaite maintenir une filière d'excellence en français. Français qui parfois est une langue d'apprentissage sans nécessairement être la langue maternelle.

L'accent sera mis sur l'acquisition d'un vocabulaire riche, d'une lecture aisée avec une réelle compréhension fine du sujet, un maintien de l'apprentissage de l'orthographe.

Le français restant le fondement de tout autre apprentissage scolaire : nécessité d'une bonne compréhension dans toutes les compétences que ce soit dans l'approche, l'utilisation ou l'évaluation de celles-ci.

Evaluation formative :

Tout au long de sa scolarité, l'enfant est évalué sur son comportement social et sur son évolution par rapport à des objectifs déterminés.

Il s'agit aussi bien d'une évaluation certificative (CEB) que d'une évaluation formative et qualitative (épreuves diocésaines en 2^{ième} et 4^{ième} primaires) avec le souci de correspondre aux prescrits légaux. Cette évaluation permet de cibler d'éventuelles difficultés dans le parcours scolaire et de chercher à y remédier tant dans le cadre scolaire que familial voire médical.

4. Connaissance de Jésus-Christ et développement de l'intériorité:

Notre école vit à des degrés divers la foi chrétienne. Avec une ouverture vers la pluralité dans ce qu'elle a d'humanisant.

Le choix de l'école est clair : les valeurs évangéliques nous inspirent pour vivre pleinement notre condition de vie d'homme sur cette terre. Certaines d'entre elles nous tiennent particulièrement à cœur de par nos missions spécifiques :

- Le respect de soi et des autres : chacun est un individu digne de notre intérêt; c'est un être en devenir.
- L'appartenance à une communauté : chacun a sa place au sein de l'école; dialogue, confiance et obéissance permettent d'évoluer ensemble.
- La prière : ce moment d'intériorité offre du recul par rapport aux actes que pose chacun.

Nous enracinons notre vie dans l'exemple donné par Jésus-Christ mais nous manifestons notre hospitalité et notre empathie aux autres, à tous les autres.

Nous construisons un pont humaniste avec tous les autres. (10/11/2008)

5. PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2019.

La bienveillance vise le bien-être de chacun. A l'école, elle est un véritable enjeu d'avenir. En effet, le temps de l'enfance est précieux et

c'est au cours de cette période si courte et si sensible que l'enfant pose les fondations de sa future vie d'adulte, avec l'aide et le modèle proposés par ses parents et les adultes éducateurs qui l'entourent.

La bienveillance implique une confiance réciproque dans le triangle : élèves, enseignants, parents. ... Elle suppose la volonté et la disposition affective à construire un climat épanouissant permettant à chacun de devenir un individu responsable autonome, capable d'œuvrer positivement dans une collectivité. La bienveillance ne serait rien sans le respect, la coopération, l'écoute et le dialogue au quotidien.

Cultiver la bienveillance permet de maintenir l'école unie et solidaire. Elle offrira ainsi à tous les enfants la possibilité d'évoluer dans un environnement serein, attentif et valorisant. Croire en l'autre, être bienveillant envers lui, c'est lui signifier que demain n'est pas écrit d'avance, que l'avenir lui appartient...

Jésus voyait en chacun un être précieux. Prenons exemple sur lui, osons la bienveillance.

6. Projet d'accueil périscolaire des écoles Saint-André

L'école accueille les enfants pendant de larges périodes en dehors des heures de cours. Il est donc important que l'organisation des garderies soit de grande qualité. L'école privilégie la présence d'une équipe stable et fidèle depuis de nombreuses années. L'équipe des accueillants établit une relation de confiance avec les parents et les enfants. Elle est, dans de nombreuses situations, le trait d'union entre les parents et l'institution. Elle relaiera les petits soucis

passagers, les éventuelles craintes. Car un échange est établi avec chacun des parents qui le souhaite lors de la venue et de la reprise des enfants.

Les temps de garderie veillent à l'épanouissement global de l'enfant tout en mettant toujours la priorité sur l'intérêt de la collectivité.

La qualité de l'accueil est sans cesse en évolution ; chaque accueillant prend à cœur sa fonction, se forme en conséquence et n'a pas peur de présenter à la direction des suggestions pour l'amélioration du service.

L'accueil proprement dit :

Les horaires

Les garderies maternelles sont ouvertes de 7 h 30 et ferment à 17 h55.

Les garderies primaires sont ouvertes de 7h30 à 8h30 – de 15h35 à 16h 35 et 17h15 à 17h55.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les élèves de la section primaire peuvent participer à une étude organisée de 16 h 05 à 17h05.

Le mercredi, la garderie est opérationnelle de 11h 10 à 17 h 55. Dès 13h15, les enfants ont la possibilité de s'inscrire à une activité sportive.

Une garderie est organisée pendant les journées de conférence pédagogique.

Les locaux et le matériel

La garderie s'organise prioritairement dans les deux réfectoires et les cours de récréation de l'école. Divers jeux sont mis à disposition : vélos, trottinettes, jeux de société, livres.

Les accueillants utilisent une partie des subsides ONE afin de réapprovisionner et de varier les activités proposées aux enfants.

Encadrement

Le nombre d'accueillants dépend du nombre d'enfants régulièrement inscrits aux différentes périodes de garderie.

Le personnel qui encadre les enfants est accompagné dans le développement de ses compétences : suivi de formations ONE, possession d'un titre pédagogique ou acquisition d'expertises sur le terrain au fur et à mesure des années.

Le personnel est engagé sur base d'un contrat d'employé ou a un statut d'ALE « stable ».

L'accueillant principal a, entre autre, comme mission de coordonner certaines démarches, d'observer les pratiques, de proposer et finaliser de nouveaux projets.

Le personnel de surveillance se réfère aux différents projets qui régissent la vie à l'école. Les accueillants appliquent à leur niveau les projets éducatif, pédagogique et d'établissement ainsi que le code de vie de l'élève.

L'accueillant, au même titre que l'enseignant, est habilité à prendre des mesures pour maintenir l'ordre et la discipline dans l'établissement.

Servie de garderie

Au niveau des parents :

- ▶ Dans une certaine mesure, horaires compatibles avec leurs activités professionnelles
- ▶ Encadrement de leurs enfants dans une infrastructure rassurante et de qualité (chauffage, lieux de surveillance).
- ▶ Bien-être des enfants sur le plan affectif et social
- ▶ Cohérence avec les valeurs vécues pendant tous les temps scolaires et au sein de la famille
- ▶ Bonne communication entre l'école et la famille ; les accueillants sont des relais indispensables.

Au niveau des enfants :

- ▶ Ecoute, bienveillance, attention
- ▶ Relation éducative soutenue avec l'enfant
- ▶ Respect du choix des enfants dans les activités non dirigées
- ▶ Convivialité (organisation d'un goûter tous les jours)
- ▶ Cadre rassurant

Au niveau des surveillants :

Objectifs d'éducation à la citoyenneté

Un conseil des enfants est instauré. Les référents du personnel accueillant y participent pour y entendre les attentes des enfants afin de rendre la surveillance, au niveau primaire, la plus optimale possible.

Il est attendu de la part des accueillants de ne jamais quitter leur poste, même si l'heure le justifie, sans qu'il n'y ait un relais par un adulte responsable.

Tout cas de retard peut être relayé auprès de la direction pour prendre les mesures nécessaires.

Les accueillants ont un annuaire spécifique à l'école, un téléphone mobile, des petites pharmacies.

En cas d'accident, ils sont au courant des différentes procédures à appliquer et ont à leur disposition des documents de déclaration.

La garderie est ouverte à tous les enfants qui suivent régulièrement les cours dans l'établissement scolaire.

Un règlement informe les parents sur la gestion des manquements qu'ils soient au niveau du comportement, de la ponctualité, du paiement, ... les parents signent leur adhésion aux différents projets à l'inscription. Préalablement à cela, les parents reçoivent toutes ces informations sur le site internet de l'école et lors d'une rencontre en nos bureaux.

Le présent projet est sujet à modification en fonction des circonstances de son application.

Fait le 20 février 2006 et approuvé par le Pouvoir Organisateur.

Modifié le 29 octobre 2010, le 01 septembre 2014, février 2015, février 2016 et janvier 2018.

Règlement d'ordre intérieur

1. ACCÈS À L'ÉCOLE

- Le moins stressant est de rejoindre l'école à pied ou à vélo.
- Les parents qui rejoignent l'école en voiture et qui ont des enfants en âge d'école primaire choisiront de se parquer dans les rues avoisinantes et de permettre à leurs enfants de rejoindre seul l'école ou profiteront du service offert par une équipe de parents bénévoles qui, chaque matin, est là pour faciliter le débarquement des enfants sur les deux aires réservées aux bus scolaires.

- Les parents dont les enfants sont en section maternelle prendront le temps de trouver une place de stationnement dans le quartier afin de conduire calmement leurs enfants à l'école.

Les parents s'abstiendront :

- de monopoliser les aires réservées au bus scolaires
- d'entrer en voiture à l'école avant 17 h 05 (**aucun accès le matin !**)
- de débarquer les enfants n'importe où sur la chaussée ou sur les passages cloutés
- de brûler le feu rouge
- de mettre en danger les enfants pour un confort personnel
- d'injurier le personnel éducatif et les parents.
- de se garer sur le trottoir

Les parents respecteront : les règles du code de la route, les panneaux placés sur la chaussée et la grille de l'école, les injonctions des parents bénévoles et des enseignants présents le matin et à 15h.35.

2. PONCTUALITE

- L'élève arrive pour 8 h 10 à la cour de récréation arrière. L'élève doit être présent dans le rang de 8h20 pour rentrer dans les bâtiments.

Les enfants n'arrivent pas en retard sauf cas exceptionnel ou cas de force majeure. L'adulte responsable qui l'accompagne prend les dispositions nécessaires afin que ni les embouteillages, ni les difficultés rencontrées pour se parquer aux abords de l'école n'entravent la venue ponctuelle à l'école.

- L'élève ne rentre pas par l'avant pour rejoindre sa classe. Il passe entre les deux bâtiments pour rejoindre systématiquement la cour arrière.

Si son rang est déjà rentré, il se met, sans déranger, au bout d'un autre rang et rejoint au plus tôt sa classe.

- Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans la cour.

3. ABSENCES - MALADIE

- Le responsable légal informe dès le matin toute absence au secrétariat. Il précise clairement le nom, prénom, classe et jours présumés pour l'absence.
Toute absence doit être justifiée par écrit, sur papier libre ou dans le journal de classe aux pages prévues à cet effet. Une absence de trois jours et plus doit obligatoirement être couverte par un certificat médical.
- Il est utile de faire parvenir le cartable de l'élève absent et de venir chercher régulièrement le travail à réaliser. Des dispositions seront à mettre en place entre le titulaire et le responsable légal.
- L'adulte responsable veillera à ne pas envoyer un enfant malade à l'école. Lorsque nous constatons qu'un enfant ne peut poursuivre sa journée d'école dans de bonnes conditions, nous téléphonons aux parents afin que ces derniers prennent les dispositions nécessaires pour que l'enfant soit sous sa surveillance.

- Les rendez-vous chez le médecin, le spécialiste, le dentiste... seront pris en dehors des heures de cours.

RETARDS :

On n'arrive pas en retard à l'école. A titre exceptionnel, si un rendez-vous médical entraîne une arrivée à la récréation, une attestation du milieu médical doit pouvoir être présentée.

4. DÉPLACEMENT DANS LES BÂTIMENTS

- Les déplacements se font exclusivement en marchant.
- Lorsque toute la classe se déplace, elle le fait en rang le plus calmement possible.
- Les élèves ne mangent ni ne boivent dans les rangs, ils attendent un moment mieux adapté.
- Les élèves ne sont pas autorisés à circuler dans les bâtiments en dehors de la présence d'un adulte attaché à l'école ou d'une autorisation écrite : sur l'heure du midi, aux récréations, avant 8 h 20 et après la fin des cours.
- Les parents ne se déplacent pas dans les bâtiments sans autorisation. Leur présence doit être annoncée clairement à un membre du personnel administratif qui jugera de la situation et acceptera ou non la libre circulation.

5. HEURE DU MIDI

- Les enfants qui sont repris par leurs parents sur l'heure de midi ne reviennent que MAXIMUM un quart d'heure avant les cours de l'après-midi. Attention, la grille de l'école est FERMÉE et l'enfant restera sur le trottoir.

L'école décline toute responsabilité concernant la présence d'un enfant déclaré rentrer sur l'heure du midi et qui rejoindrait la cour avant le quart d'heure précédant la sonnerie.

Chaque parent responsable assume les choix qu'il fait.

L'encadrement du midi est organisé en fonction du nombre d'enfants inscrits au pique-nique ou au repas chaud. **La feuille d'organisation parascolaire faisant foi.**

Les enfants qui restent sur l'heure du midi respecteront les différents services, se tiendront correctement à table, participeront de manière active à la propreté du réfectoire et marqueront de la politesse envers les surveillants qui les encadrent.

6. FIN DES COURS ET RETOUR À LA MAISON

- Les élèves qui rentrent chez eux sans leurs parents se rendent dans le hall d'entrée où ils prennent un rang de quartier. Ces rangs quittent prioritairement l'école.

Les élèves qui seront repris par les parents se rendent à la cour arrière et rejoignent l'aile NORD. Dès la sortie des rangs de quartier, le rang des parents se présentera dans la cour avant.

Les parents n'ont pas l'autorisation d'aller chercher leur enfant à la grille verte de la grande cour.

- Dès la fin des rangs, les enfants seront repris dans la cour de récréation. Par mauvais temps les enfants seront repris dans les réfectoires respectifs.
- Il n'y a pas de cas particulier: chaque parent doit, au sein de ce qui est organisé par l'école, choisir ce qui lui convient le mieux. Il y a une rigueur indispensable vu l'importance de l'école et la sécurité à assurer aux élèves.

Les enfants qui sont encore à l'école à 16H30 sont inscrits à la garderie du soir. Une participation de 4,00 € vous sera demandée.

Toute prise en charge exceptionnelle à l'étude devra être signalée et payée soit 3,30 €.

Les parents ont le devoir de venir chercher leurs enfants avant 17h 55. Exception faite d'une situation climatique **imprévisible**, aucune raison ne sera considérée comme valable. Chacun doit prendre les dispositions nécessaires auprès de sa famille et de ses amis pour que les enfants soient repris sans quiproquos.

La répétition de retards (3x) entraîne l'exclusion de l'enfant du service proposé sans remboursement.

7. CONSULTATION PARENTS/PROFESSEURS

- Les parents qui souhaitent rencontrer un professeur le font savoir soit via le journal de classe soit sur papier libre.

Les rendez-vous sont fixés à la meilleure convenance de l'agenda scolaire en dehors des heures de cours ou entre l'heure du midi.

Les parents qui souhaitent informer le professeur d'un objet égaré, d'un devoir oublié, sont invités à écrire un petit mot que l'enfant remettra au professeur dès la rentrée en classe.

En effet, les parents sont invités à déranger le moins possible l'entrée du matin.

A ce moment, le professeur doit être disponible pour **l'ensemble** de sa classe ; en fonction des disponibilités, la secrétaire ou la directrice peuvent prendre les messages.

8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Il est attendu des élèves de respecter le mobilier mis à leur disposition que ce soit en classe ou dans les lieux communs.

Autant que possible, nous participons au tri des déchets.

Les fournitures scolaires seront rangées avec soin; la classe entretenue (papiers ramassés, classe décorée, chaises mises sur les tables pour le nettoyage approfondi,...).

- Les élèves sont sollicités ponctuellement pour diverses tâches adaptées à leur âge et d'intérêt commun.
- Les sanitaires mis à la disposition des enfants ne peuvent pas être vandalisés.

Les élèves surpris en train de délibérément détériorer par leur attitude ou leurs actes un local seront sanctionnés en fonction de la faute commise; les frais de réparation seront à charge des parents convoqués pour la circonstance.

9. RESPECT DES PERSONNES

- Toute personne sans distinction de race, de religion, d'origine sociale ou culturelle a droit au respect.

Les adultes assurant l'encadrement de l'école travaillent dans ce sens.

- Les situations conflictuelles seront étudiées dans la discrétion et le calme tout en respectant l'intérêt général et non l'intérêt particulier.

Les décisions seront toujours prises en faisant référence aux différents projets qui régissent la vie à l'école.

- Les enfants s'interdiront de se moquer, de se bagarrer, de s'injurier, de se dire des grossièretés...
Les enfants sont invités à faire part à leur titulaire ou à leur référent des conflits persistants avec l'un ou l'autre compagnon; ils gèreront, dans la mesure de ses possibilités le problème et fera appel aux parents voire à une aide extérieure si nécessaire.
- Les enfants se conforment au code de l'élève inscrit dans le journal de classe.

10. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque le comportement d'un enfant porte atteinte au bon déroulement de la journée de classe pour lui-même, pour autrui ou pour toute une collectivité, des sanctions disciplinaires sont prises. Elles se feront en fonction du manquement et pourront être graduellement :
une punition à remettre le lendemain, un mot d'excuse à écrire, une retenue de travail d'intérêt général ou une retenue de travail de remise en ordre scolaire, une mise en quarantaine d'une heure, d'une demi-journée, d'une journée ou plus suivant le cas (souvent dans une autre classe ou chez la directrice), un refus de participer à une activité telle que visite de musée, classe de dépaysement,... jusqu'au renvoi définitif. Un contrat disciplinaire peut être envisagé également entre l'enfant, son titulaire et la direction.

Les parents sont toujours informés de la sanction via le journal de classe et nous attendons leur collaboration. Pour certains manquements, les parents sont tenus de répondre à la convocation qui leur est envoyée afin de participer efficacement à la résolution du problème.

Les parents ne sont pas autorisés à venir « jouer » le justicier vis-à-vis d'un autre enfant.

11. TEMPS DE RÉCRÉATION

Les temps de récréation sont des moments de détente où la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres.

- Chaque élève veillera, dans ses jeux, à ne pas placer un condisciple dans une situation difficile.
- Les jeux seront ouverts à tous ceux qui désirent participer de manière constructive et ne seront pas dangereux.
- Les jeux de ballon sont autorisés sur la deuxième moitié de la cour seulement.
Le vendredi, les jeux « balle au pied » sont FORMELLEMENT interdits.
- Les enfants qui ne souhaitent pas jouer au ballon doivent pouvoir jouer tranquillement sans être sans cesse agressés.
- Les élèves ne peuvent apporter des jeux électroniques de la maison ni tout autre objet de convoitise (Gsm, Ipod, Mp3...) qu'ils montreraient aux autres à la récréation sous peine de se le faire confisquer jusqu'au 30 juin.

Les temps de récréation sont des moments privilégiés pour souder des amitiés et pour apprendre la socialisation. **Le fairplay doit rester la préoccupation première dans tous les jeux collectifs.**

Les professeurs présents à la cour de récréation sont là pour prévenir dans la mesure du possible les actes violents ou prévenir le non-respect des personnes ou des biens.

- Lors d'un conflit entraînant des actes violents ou des paroles déplacées, les enfants « témoins » sont tenus d'en informer IMMEDIATEMENT l'adulte qui surveille et qui est le plus proche de l'événement.

Un comportement déplacé sera sanctionné en fonction de la faute commise.

12. TRAVAIL

L'enfant vient à l'école pour apprendre.

L'école attend de l'enfant qu'il participe activement aux cours et qu'il exécute toutes les tâches qui lui sont demandées.

L'enfant tiendra compte des remarques signifiées par ses professeurs afin de progresser dans son travail.

Les devoirs doivent être faits, les leçons étudiées.

L'enfant, par son attitude, ne peut déranger les cours organisés pour l'ensemble de la classe.

L'enfant ne sera jamais grossier, il s'exprimera avec politesse et demandera la parole.

L'enfant doit également participer à toutes les activités culturelles prévues dans le programme des études.

Les manquements constatés à propos de l'attitude ou du travail seront signalés au journal de classe ou au bulletin.

Un entretien avec le professeur sera organisé si nécessaire; le parent responsable prendra le temps pour participer à la rencontre dans la fourchette d'heures annoncée.

Les manquements graves ou répétitifs feront l'objet d'une ou plusieurs convocations des parents par la directrice de l'école afin de trouver des pistes de solutions avec l'aide éventuelle d'intervenants extérieurs.

Afin de placer l'enfant dans les meilleures conditions de travail, l'importance d'une vie familiale équilibrée n'est pas à négliger.

Nous attendons des parents qu'ils offrent à leurs enfants un rythme de vie correct: des heures de sommeil suffisantes, des repas équilibrés en famille à heures fixes, une hygiène corporelle et vestimentaire surveillée, la supervision du travail scolaire et la signature du journal de classe ainsi que des travaux, un intérêt manifeste pour le travail et la vie en général de l'enfant, une écoute positive en famille, des activités variées permettant une ouverture sur le monde et les autres.

L'enfant doit également savoir, avant de partir à l'école, qui vient le chercher le soir, quand est-ce qu'il doit rentrer seul, s'il reste dîner,... afin de ne pas laisser l'enfant dans l'incertitude toute une journée et d'autre part afin de ne pas déranger inutilement le secrétariat.

Un rythme régulier et durable dans le temps sécurise au maximum les enfants.

13. UNIFORME

Les enfants viennent en uniforme à l'école.

- Pull - jupe - pantalon - bermuda bleu foncé - modèle sobre au choix (pas de tulle, volants...)
 - Chemise, chemisier, polo correct, bleu clair, sans broderie ni fantaisie.
 - Chaussures, baskets simples de **couleur neutre**: aucune fantaisie n'est acceptée (pas de semelles compensées par exemple)
- Pas de vêtements en jeans ni de short, ni de legging.

Les enfants n'apporteront pas de bijoux de fantaisie, ni de casquettes.

Si les filles viennent avec des boucles d'oreilles, ces dernières seront non pendantes et discrètes.

Les garçons ne portent pas de boucles d'oreille à l'école. Ils porteront les cheveux **courts**.

La directrice se réserve le droit de faire ôter tout vêtement ou bijou non conforme avec la rigueur et la simplicité que nous préconisons dans le port de l'uniforme.

Les parents veilleront à ce que les vêtements soient nets, non délavés, avec des ourlets couturés, des lichettes, des nominettes.

14. UTILISATION DES MEDIAS

GSM, Blog, Internet, sites,...sont des moyens modernes de communication mis à la disposition des élèves de l'école; ils seront utilisés de manière objective, positive en respectant TOUJOURS la dignité de chacun.

En dehors de l'école, les parents assument la responsabilité de l'accès à ces technologies.

A l'école, la personne en charge de l'enfant sera garant quant à l'utilisation faite de ces moyens.

15. INSCRIPTION - OBLIGATION SCOLAIRE

- L'inspection scolaire attend de l'école une gestion rigoureuse des documents administratifs relatifs aux élèves.

Les parents sont tenus de fournir dans les meilleurs délais les différents documents nécessaires à la bonne tenue des dossiers.

Les documents sont demandés soit par le secrétariat soit par la direction.

A titre d'exemples, suivant les circonstances, nous demandons : une photocopie de la carte d'identité du responsable légal en permis de séjour en Belgique, une déclaration linguistique, un parcours scolaire, une déclaration du chef de famille pour le passage de classe et **dans tous les cas, une composition de ménage récente.**

- Les parents sont tenus d'informer le secrétariat, par écrit, de tout changement que ce soit dans la composition du ménage, dans la situation professionnelle, dans le libellé de l'adresse...

Les parents annoncent sur le document écrit pour quels enfants les changements doivent avoir lieu.

- Les parents doivent envoyer leurs enfants à l'école s'ils sont en âge d'obligation scolaire. Les enfants doivent être réguliers. Toute absence non justifiée ou justifiée de manière abusive fera l'objet d'une poursuite administrative plus approfondie par la direction relayée éventuellement par l'inspection vers le vérificateur.
- **Les départs anticipés et retours tardifs de congé ne sont pas autorisés.**

16. CHOIX PHILOSOPHIQUE.

- Inscrire ses enfants dans une école libre catholique ne doit pas être le fruit du hasard mais un choix délibéré de vie chrétienne active tant au niveau de l'école, qu'au niveau familial ou qu'au niveau paroissial.

Vu les subventions évolutives mais insuffisantes octroyées à notre enseignement catholique, l'inscription sous-entend également de la part des parents **une volonté réelle** de maintenir la survie de ce type d'enseignement en participant de manière volontaire à certains frais.

SOMMAIRE

A

ABSENCES

ACCIDENT SCOLAIRE

ACTIVITES EXTERIEURES

ACTIVITES

PARASCOLAIRES

ACTIONS HUMANITAIRES

ADAPTATION AU FRANCAIS

AMIS DE SAINT-ANDRE

ANIMATION RELIGIEUSE

ASSOCIATION DES

PARENTS

ASSURANCE

B

BIBLIOTHEQUE

BULLETIN

C

CLASSE DE MER

CLASSE DE NEIGE

COLLATION

COMPTABILITE

CODE DE L'ELEVE

CONFERENCES

PEDAGOGIQUES

**CONGE (CFR :
EPHEMERIDES)
CONTACTS PARENTS -
ENSEIGNANTS
CONTACTS PARENTS -
DIRECTION**

**D
DISCIPLINE (CFR : CODE DE
L'ELEVE)**

**E
EPHEMERIDES
ETUDE DIRIGEE
EQUIPE EDUCATIVE
EXAMENS**

**F
FOIRE AUX CHIMERES**

**G
GARDERIE
GYMNASTIQUE**

**H
HORAIRE**

**I
INFIRMERIE
INSPECTION MEDICALE
SCOLAIRE**

**J
JOURNAL DE CLASSE**

K

**L
LOGOPEDIE**

**M
MANUELS SCOLAIRES
MESSES**

**N
NATATION
NEERLANDAIS**

**O
OBJETS PERDUS**

**P
PAIEMENTS
PARKING (CFR : SECURITE)
PIQUE-NIQUE
PSYCHOLOGUE**

Q

R
REMEDATIONS
RANGS
REPAS CHAUD

UNIFORME

S
SECRETARIAT
SECURITE

V
VACANCES (CFR
EPHEMERIDES)
VOYAGE SCOLAIRE

T
TELEPHONE

W
X
Y
Z

U

ABSENCES :

Nous devons être informés de toute absence de votre enfant **par une justification écrite et signée** de votre part sur un papier libre ou dans les pages prévues à cet effet dans le journal de classe. Ce document doit accompagner le registre des fréquentations.

Une absence de trois jours et plus ne s'envisage que dans le cas d'une maladie. Il y a lieu de présenter un certificat médical au retour.

Les documents doivent être remis au titulaire de classe; à défaut, à la direction.

Lors de l'absence d'un enfant, nous souhaitons être avertis et obtenir le cartable afin de compléter au fur et à mesure les cahiers.

Il est bon de rencontrer le titulaire afin de planifier au mieux les moments d'échanges de cahiers sans perturber la vie de classe.

ACCIDENT SCOLAIRE :

Lorsque votre enfant est victime d'un accident scolaire, une déclaration est complétée le plus rapidement possible soit par la direction, soit par l'infirmière, soit par un membre de l'équipe de surveillance.

Lorsque vous recevez le document, voici les étapes à suivre afin de mener à bon terme le dossier :

1. Faire compléter le 2^{ième} volet de la déclaration d'accident par le médecin.
2. Rapporter le 1^{er} et le 2^{ième} volet à l'école.
3. Régler les frais médicaux et pharmaceutiques. (Garder les preuves de paiements !)
4. Se faire rembourser les frais médicaux par votre mutuelle en ayant soin de l'aviser qu'il s'agit d'un accident scolaire.

5. Garder le 3^{ième} volet « Relevé des débours » et le compléter avec les factures dues à l'accident et non remboursées par la mutuelle.
6. Une fois complété, le « Relevé des débours » est à renvoyer directement à la compagnie d'assurance par vos soins, vous trouverez l'adresse de notre assureur sur le document.

ACTIVITES EXTERIEURES :

Que ce soit en section maternelle ou en section primaire, le professeur organise régulièrement des sorties qui seront le point de départ ou d'aboutissement de projets plus étendus.

Ces sorties sont très épanouissantes pour les enfants; elles sont payantes et obligatoires.

Les activités extérieures font partie du plan des activités accepté par le Conseil de Participation.

ACTIVITES PARASCOLAIRES :

Tout en gardant à ces activités leur caractère de détente, nous tenons à ce qu'elles demeurent éducatives.

Toute inscription implique un engagement pour l'année scolaire complète.

Activités organisées pendant l'heure du midi :

- activité sportive pour les élèves de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire.
- activité de bricolage pour les élèves de 1^{ère}, de 2^{ème} et (3^{ième}) primaire suivant le nombre d'inscrits et de professeurs disponibles.
- activité d'échecs (P4-P5 et P6)

Activités organisées le mercredi après-midi pour les enfants de la section primaire :

- tennis

Activités organisées le mercredi après-midi pour les enfants de 2^{ième} - 3^{ième} maternelle et 1^{ière} primaire :

- baby basket
- danse - jazz

ACTIONS HUMANITAIRES :

Une action humanitaire est organisée sur l'année scolaire. Nous essayons de mener des projets pour lesquels il y a peu d'intermédiaires.

ADAPTATION A LA LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Le cours est destiné aux enfants qui n'ont pas le français comme langue maternelle.

Il est important qu'au plus vite le français devienne un moyen de se socialiser au sein de la classe, de l'école, du quartier mais aussi un outil d'apprentissage pour les autres compétences abordées à l'école.

Le cours d'adaptation à la langue doit permettre à l'enfant d'aborder le français dans un climat de confiance, plaisir et envie. L'enfant doit être considéré non pas comme déficient mais plutôt en cheminement vers un plurilinguisme.

L'enfant sera d'ailleurs, à l'occasion, valorisé dans sa langue maternelle (traduction pour d'autres, chants, histoires, contes de son pays d'origine...)

Les enfants sont principalement sollicités sur le plan oral dans des activités de communication « vraie » : dialogue entre camarades, présentation de qui l'on est, où l'on vit, comment l'on vit, invitation à formuler, appel téléphonique, réalisation d'une recette culinaire, d'un jeu de société, d'un bricolage... Les situations de vie sont riches de sens et permettent à l'enfant de se construire un bagage de vocabulaire facilement exploitable dans son quotidien. Dans le meilleur des cas, l'on essaie de proposer des activités où le corps est mis à contribution, où des objets ou des images viennent en soutien de la mémorisation.

Les activités permettent à l'enfant de nombreuses répétitions afin de mémoriser les nouvelles structures de langage sans devoir le faire seul(e) à son domicile.

Petit à petit, l'enfant doit prendre conscience du rythme, de la musicalité, des accents de la langue, des groupes de sens, des accords,...

Dans les plus grandes classes, l'on systématise de plus en plus l'organisation de la phrase dans des exercices structuraux oraux.

Au-delà du « savoir-parler » qui demande un entraînement intensif, l'enseignant veille également à donner le plaisir de la lecture en proposant aux enfants des « savoir écouter ». A cette occasion, l'enseignant est conteur, romancier,... de quoi tenir les enfants en haleine.

Le « savoir-lire » vient par après, il consolide les apprentissages oraux. Il vient aussi en soutien par rapport à des activités de classe plus systématiques.

Dans les classes supérieures, la lecture est développée pour atteindre la maîtrise des unités grammaticales, les concordances de temps, les genres de textes, la ponctuation ...

Le « savoir-écrire » n'est abordé que lorsqu'un minimum de vocabulaire permet à l'enfant de se sentir à l'aise dans l'école. Il n'est envisagé qu'à partir du second trimestre de la deuxième primaire et de manière plus systématique et plus intensive lorsque les enfants arrivent de l'étranger dans les plus grandes classes.

AMIS DE SAINT-ANDRE :

Madame de Limburg Stirum préside cette association.

L'A.S.B.L suivant ses statuts, a pour objet le soutien moral et matériel à l'oeuvre d'enseignement et aux activités complémentaires d'éducation organisées par les écoles Saint-André (secondaires) et Saint-André (primaires et maternelles).

Les seuls moyens d'existence de l'A.S.B.L. sont les apports de fonds provenant de fêtes organisées par les écoles et de l'appel annuel ou trimestriel fait aux parents des mêmes écoles.

Plus l'A.S.B.L. sera aidée, plus elle pourra remplir son objectif.

ANIMATION RELIGIEUSE:

Madame Aerens est notre animatrice spirituelle.

Elle assiste les titulaires dans l'éducation religieuse.

Elle participe plus spécialement à la préparation de moments d'intériorité pour les différentes classes ainsi que l'animation des grandes fêtes religieuses.

Pour la préparation à la Première Communion et à la Profession de foi, nous prions les parents de prendre contact avec les prêtres de la paroisse de leur domicile.

ASSOCIATION DES PARENTS :

Une présidence secondée par un bureau constitués de parents assure l'association de parents de l'école.

Sous cette dénomination est constituée une association de fait affiliée à la Confédération Nationale des Associations de Parents (UFAPEC).

Le comité est constitué de deux délégués par classe et de différentes commissions.

A titre d'exemples : la sécurité aux abords de l'école, la bibliothèque,...

Les directrices de l'école ainsi que des représentants des professeurs assistent à chaque réunion du comité.

La tâche essentielle des délégués est une collaboration entre parents, école, professeurs et directions.

Les délégués seront le lien entre parents et professeurs et essayeront de créer des contacts entre les familles. Une rencontre **conviviale** positive et constructive par trimestre peut être organisée entre le titulaire et les délégués afin d'échanger les éventuelles situations rencontrées.

Les délégués secondés d'autres parents apportent leur aide dans des activités ponctuelles telles que : le lavage des vitres, la fancy-fair, les sorties de classe, le voyage scolaire, le rafraîchissement des locaux...

ASSURANCES :

En cas d'accident, les premiers soins sont administrés sur place et les décisions urgentes sont prises par l'école en attendant le relais des parents que nous prévenons le plus rapidement possible comme il se doit sur base des renseignements que vous nous aurez fournis.

Il est donc nécessaire de communiquer au secrétariat le plus vite possible les changements de numéros de téléphone : domicile, bureau papa, bureau maman, téléphone urgence 1, téléphone urgence 2 et ce, de manière très lisible.

Le premier volet de la déclaration d'accident sera complété par l'école; le second par le médecin consulté. Le document doit être remis à l'école. Il sera expédié par nos soins à la compagnie.

Les couvertures sont limitées; certains accidents ne sont pas couverts : **bris de lunettes, bris d'appareils dentaires, vêtements déchirés**, déplacement à vélo des enfants sur le chemin de l'école,...

BIBLIOTHEQUE :

Une bibliothèque avec prêt de livres est gérée par une équipe de parents bénévoles.

Les enfants y ont accès un après-midi par semaine afin d'effectuer des échanges.

L'enfant est responsable des livres empruntés; un livre détérioré ou perdu doit être remboursé.

L'accès à la bibliothèque revient à 2,50 € par an ; cet argent permet l'achat de nouveaux livres.

De plus, une caution de 2,50 € est demandée au moment de l'inscription et est rendue en fin d'année.

Il existe un règlement propre à la bibliothèque, il est inséré dans le journal de classe en début d'année

BULLETIN :

Il vous informera environ toutes les huit semaines des progrès réalisés par votre enfant tant en ce qui concerne le comportement qu'en ce qui concerne les matières scolaires qu'il soit formatif ou certificatif.

Nous demandons d'apporter à ce document toute la valeur qu'il mérite.

CLASSES DE MER :

Les classes de mer sont organisées pour les troisièmes années.

Pendant une semaine de cinq jours les enfants vont avoir l'occasion de découvrir un milieu bien différent du leur du point de vue : histoire, géographie, sciences, langue,....

C'est l'occasion de vivre des projets avec son titulaire de classe.

Le paiement se fait en deux versements sur un compte bancaire spécifique à l'activité.

Le séjour revient aux environs de 240 €.

CLASSES DE NEIGE :

Tous les ans, les élèves de sixième partent en classes de neige.

C'est un moment unique d'apprentissage de la vie de groupe et d'expérimentation du mi-temps pédagogique.

Ce dépaysement fait partie intégrante de la vie scolaire et est donc obligatoire sauf empêchement majeur.

Le voyage dure 8 jours.

Le paiement se fait par versements fractionnés sur deux ans.

L'épargne est vivement conseillée vu le coût financier (environ 560 €).

CLASSES VERTES :

Les classes vertes sont organisées pour les troisièmes maternelles en fin de troisième trimestre.

Il s'agit d'une période de trois jours pendant laquelle les enfants auront l'occasion de découvrir la nature et d'avoir des activités de découverte sur l'environnement avec des guides compétents.

L'encadrement se fait uniquement avec des membres de l'école à raison d'un adulte pour 9 enfants.

Le paiement se fait par virement bancaire sur un compte spécifique à l'activité (140 €).

CODE DE L'ELEVE :

En début d'année, les élèves de chaque classe rédigent avec l'aide de leur titulaire ou du professeur de civisme un code de conduite.

En effet, il est indispensable d'avoir de la discipline que ce soit en classe, à la cour, dans les lieux communs ou lors de tous les autres déplacements.

L'enfant y fera régulièrement référence.

A titre d'exemple, voici quelques points relevés par une classe de troisième primaire :

- arriver à l'heure
- être toujours en uniforme
- être toujours en possession de son journal de classe
- participer activement aux leçons sans déranger les autres
- écouter les consignes

- être poli envers tous, éviter les disputes, ne pas dire de vilains mots
- respecter le bien de tous : les toilettes, la cour, le réfectoire,...
- se ranger dès qu'il sonne et avoir une tenue correcte...

COLLATION :

Le mercredi, la collation sera soit un fruit soit un légume accompagné d'eau. Ceci pour sensibiliser l'enfant aux saveurs simples et naturelles avec en plus, un minimum de déchets.

COMPTABILITE :

La gestion comptable de quelques 760 élèves nécessite une bonne organisation.

Nous vous demandons de compléter lisiblement et correctement la feuille reprenant les choix pour les activités parascolaires et de remettre les documents dans les délais fixés afin de permettre l'encodage informatique des données.

Les prix sont basés sur le calendrier scolaire mais restent néanmoins forfaitaires et ne sont pas adaptés à des cas particuliers.

Les activités d'un jour (voyage scolaire, visite culturelle,...) se paient également par virement bancaire sur un compte spécifique.

Un fonds d'aide est ouvert pour les situations exceptionnelles reconnues et actées sur base de documents circonstanciés.

CONFERENCES PEDAGOGIQUES ET CONCERTATIONS :

Trois conférences pédagogiques peuvent être organisées sur l'année scolaire. L'école prévient les parents au moins deux semaines à l'avance et organise une garderie payante pour les enfants dont les parents travaillent.

L'agenda des conférences n'est pas du ressort de l'institut qui fait appel à des animateurs pédagogiques extérieurs. C'est pourquoi les dates retenues ne sont pas toujours en fin de semaine ou la veille d'un congé.

CONSEIL DE PARTICIPATION :

Différentes instances existent au sein de l'école afin que tous les partenaires se sentent impliqués dans la scolarité des enfants.

Le Conseil de Participation est composé de membres parents choisis parmi les délégués de parents, de professeurs, de membres du Pouvoir Organisateur et des directrices.

Il a pour tâche de proposer au Pouvoir Organisateur différents projets et de réguler ceux qui sont en cours de gestion.

Les membres approuveront ou adapteront les différentes activités organisées au sein de l'école et ce- annuellement.

Ils se réunissent trois fois par an.

CONTACTS PARENTS/ENSEIGNANTS :

En début d'année, une réunion collective rassemblera les parents des élèves d'une même classe. Ce sera l'occasion de connaître le titulaire et de comprendre la gestion de sa classe.

Manuels et méthodes utilisés seront exposés.

Fin octobre, un contact individuel parents/titulaire est organisé pour les parents dont les enfants ont des difficultés d'apprentissage.

Fin décembre et fin juin un contact individuel parents/titulaire est proposé pour tous. Exception faite pour les P6 où ne seront convoqués que les parents des enfants en échec.

Si vous souhaitez rencontrer le titulaire de la classe de votre enfant à d'autres moments, il suffit de manifester votre désir par simple courrier ou via le journal de classe. Le professeur fixera un rendez-vous à sa meilleure convenance.

Sans prise de rendez-vous, il faut éviter de monopoliser l'attention d'un professeur au moment où il forme son rang ou après une journée de cours fort chargée.

CONTACTS PARENTS/DIRECTION :

Lorsque votre enfant éprouve l'une ou l'autre difficulté dans sa vie scolaire, il est souhaitable d'en parler en priorité au titulaire de la classe qui connaît bien l'élève.

Si pour une raison ou une autre, un entretien avec la direction est nécessaire, un rendez-vous sera fixé par le secrétariat pendant les heures de cours et à la meilleure convenance du calendrier scolaire.

DIRECTION :

Madame Nathalie Plancke assure la direction de l'école fondamentale (M1 à P2) et

Madame Florence Casse celle de l'école primaire (P3 à P6).

Il est possible de les rencontrer pendant les heures de cours et à la meilleure convenance du calendrier scolaire.

Il est indispensable de prendre un « rendez-vous » par l'intermédiaire de Madame Gagne,
secrétaire

de l'école (tél. : 02/647.19.55).

2018-2019

EPHEMERIDES :

<u>Lundi 03 septembre</u>	Rentrée des classes
<u>Lundi 10 septembre</u>	Réunion des parents pour les classes maternelles et primaires 1,2 Accueil par les directions et les différentes ASBL dès 19 h – Accueil en classe avec les titulaires à 20 h
<u>Mardi 11 septembre</u>	Réunion des parents pour les classes primaires 3, 4, 5, 6 Accueil par les directions et les différentes ASBL dès 19 h – Accueil en classe avec les titulaires à 20 h
<u>Samedi 15 septembre</u>	Lavage des vitres
<u>Vendredi 21 septembre</u>	Journée de la mobilité
<u>Jeudi 27 septembre</u>	Fête de la Communauté française, l'école est fermée- Pas de garderie organisée.
<u>Lundi 01 octobre</u>	Réunion des délégués de parents à 20 heures
<u>Lundi 22 octobre</u> au <u>Vendredi 26 octobre</u>	Semaine de contacts individuels parents/professeur(s) uniquement pour les parents d'élèves en difficulté d'apprentissage. Classes de mer 3^e primaire
<u>Lundi 29 octobre</u> au <u>Vendredi 02 novembre</u>	Congé de Toussaint, l'école est fermée - Pas de garderie organisée.
<u>Lundi 10 décembre</u> au <u>Vendredi 14 décembre</u>	Evaluation continue et bilans des acquis du 1 ^{er} trimestre.
<u>Lundi 17 décembre</u> au <u>Vendredi 21 décembre</u>	Semaine de contacts individuels parents/professeur(s) en dehors des heures de cours et à la meilleure convenance du professeur
<u>Lundi 24 décembre</u> au <u>Vendredi 04 janvier</u>	Vacances de Noël
<u>Lundi 07 janvier</u>	Reprise des cours
<u>Jeudi 31 janvier</u> au <u>Vendredi 08 février</u>	Classes de neige 6^e primaire
<u>Lundi 18 février</u>	Réunion des délégués de parents à 20 heures
<u>Lundi 04 mars</u> au. <u>Vendredi 08 mars</u>	Congé de Carnaval

<u>Lundi 25 mars</u> au <u>Vendredi 29 mars</u>	Semaine de contacts individuels avec les parents des enfants éprouvant des difficultés scolaires – en dehors des heures de cours.
<u>Samedi 30 mars</u>	Fancy-fair
<u>Lundi 08 avril</u> au <u>Vendredi 19 avril</u>	Vacances de Pâques
<u>Lundi 22 avril</u>	Lundi de Pâques
<u>Mardi 23 avril</u>	Reprise des cours
<u>Mercredi 1^{er} mai</u>	Fête du 1 ^{er} mai
<u>Lundi 27 mai</u> au <u>Mercredi 29 mai</u>	Classes vertes 3^e maternelles
<u>Lundi 27 mai</u>	Réunion des délégués de parents à 20 heures
<u>Jeudi 30 mai</u>	Jeudi de l'Ascension – congé (PAS DE PONT)
<u>Lundi 10 juin</u>	Lundi de Pentecôte - congé
<u>Jeudi 13 juin</u> au <u>Jeudi 20 juin</u>	Semaine de passation des examens de fin d'année.
<u>Vendredi 21 juin</u> Au <u>Vendredi 28 juin</u>	Contact individuel parents/professeur(s) en dehors des heures de cours et à la meilleure convenance du (des) titulaire(s). remise des bulletins le jeudi 27 juin 2019.
<u>Vendredi 28 juin</u>	Dernière journée de cours.

VACANCES D'ÉTÉ DU LUNDI 01 JUILLET AU VENDREDI 30 AOUT 2019
REPRISE DES COURS 2 SEPTEMBRE 2019

ETUDE DIRIGEE

Une étude dirigée est organisée de 16 heures 05 à 17 heures 05. Le professeur chargé de l'étude veille à ce que chaque enfant s'applique dans le travail à réaliser. Il supervise les devoirs, donne des explications mais il n'est pas tenu de corriger. Il vérifie la compréhension des leçons et encourage l'étude personnelle, fait réciter s'il reste du temps.

Au terme de l'étude, les enfants dont les parents ne sont pas présents pour les reprendre se rendent **obligatoirement** à la garderie.

Aucun enfant ne reste sans surveillance.

L'étude se paie par trimestre. Les jours de présence doivent être définis; il ne suffit pas de dire 1 X par semaine. Il faut que nous sachions si l'enfant vient le lundi ou le mardi...

Tout ceci pour la bonne gestion et la bonne surveillance de vos enfants.

Une étude occasionnelle est possible au prix de 3,30 € ou pour votre facilité une carte de 5 études (16,50 €) ou 10 études (33,00 €) peut être achetée chez la comptable.

Afin qu'il n'y ait plus de malentendu : une étude commencée est une étude à payer.

Le nombre d'élèves de l'école ne permet plus de « cas particuliers ».

EQUIPE EDUCATIVE:

- l'équipe professorale: institutrices maternelles et instituteurs (trices) primaires directrices
- l'équipe médicale: infirmière, logopèdes, psychologues
- l'équipe des surveillants
- l'équipe parascolaire : professeurs de sport, langue, danse,... bibliothécaires, documentalistes,....
- l'équipe d'entretien : techniciens de surface, personnel de cuisine, hommes d'entretien,...

Les enfants sont tenus d'obéir et de respecter tous les membres de l'équipe éducative.

EVALUATIONS :

En section primaire, des bilans ont lieu régulièrement afin de vérifier les acquis de chaque élève et de remédier aux difficultés éventuelles.

Un examen interdiocésain est organisé par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique pour les 2èmes (non certificatif mais donne une bonne indication du niveau atteint en cette fin de premier cycle d'enseignement obligatoire) et les 4èmes (non certificatif mais donne une bonne indication du niveau atteint en cette fin du deuxième cycle d'enseignement obligatoire) ; nous y participons.

Les 6èmes participent dorénavant à l'évaluation externe certificative (CEB), organisée par la Fédération Wallonie - Bruxelles.

C'est quotidiennement que les professeurs observent les progrès des enfants et essaient de comprendre leurs difficultés afin d'y remédier.

Par les commentaires sur les travaux, par le dialogue avec l'élève et ses parents, l'on peut se rendre compte de son évolution au-delà du traditionnel bulletin.

FANCY-FAIR :

La fête de l'école se déroule durant un week-end du mois de mars ou avril (dernier week-end avant les vacances de Pâques).

L'organisation de celle-ci requiert énormément de bonnes volontés tant pour la tenue des différents stands, la confection de bons petits plats (salés ou sucrés), la recherche de lots, la décoration, le nettoyage, l'installation des tables...et la remise en ordre.

Dès à présent, retenez votre week-end et n'hésitez pas à proposer votre aide.

GARDERIE :

Introduction

Mutualisation de l'ACCUEIL

1 heure avant les classes du matin et 1 heure après celles de l'après-midi, les enfants peuvent rester dans l'école sous surveillance.

Nous appliquons un principe de solidarité sous la forme d'un tarif unique applicable aux familles quel que soit le nombre d'enfants afin de ne pas faire peser un poids trop lourd sur les plus nombreuses ou sur celles qui ont des difficultés à maîtriser leur horaire de travail. Nous voulons ainsi que chacun puisse déposer ses enfants et les reprendre dans l'heure qui précède ou suit les classes. Nous en avons discuté avec les représentants des délégués des parents et présenté le projet au conseil de participation pour avoir son accord.

Dès lors nous demandons à chaque famille (quel que soit le nombre d'enfants) une cotisation forfaitaire de 1,50 € par semaine par aîné de famille, pour financer les deux heures de surveillance entre 7h.30 et 8h.30 et 15h.30 et 16h.30 ainsi que le mercredi à 11h.10.

Après la classe :

La garderie après 12 h et après 16 h 30 est payante. **Il s'agit de tarifs forfaitaires.**

La garderie est assurée jusqu'à 17 h 55.

Il est important de respecter l'heure de fermeture. Il peut arriver, exceptionnellement, qu'un retard soit inévitable : neige, verglas ... Il faut, dans la mesure du possible, prévenir ce genre de problème.

La direction se permettra de refuser l'inscription d'un enfant dont les parents auraient abusé à répétitions du service proposé.

GYMNASTIQUE :

Mesdames Sterckx et Laurent ainsi que Monsieur Grimonpont assument le cours de gymnastique.

Ce cours est obligatoire au même titre qu'un cours de mathématique...

Pour être exempté, il faut présenter un certificat médical en bonne et due forme.

L'uniforme de gymnastique est composé d'un short bleu foncé, de sandales blanches et d'un t-shirt au sigle de l'école. Ce dernier est à acheter auprès du professeur du cours.

L'ensemble des effets de gymnastique doit être marqué au nom de l'élève et placé dans un sac de toile pratique

HORAIRE :

Section maternelle :

Accueil à la garderie à partir de 07 H 30, entrée par la porte du réfectoire maternel.

Accueil en classe à partir de 08 H 20 et jusqu'à 08 H 45.

Les cours se donnent les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08 H30 à 11 H 45 et de 13 H 30 à 15 H 25.

Le mercredi, les cours se donnent de 08 H 20 **à 11H 10.**

Prise en charge par la garderie à 15 H 30 et jusqu'à 17 H 55 ainsi que le mercredi dès 11 H 10
Au matin, tout retard nécessite de votre part un déplacement jusqu'au secrétariat afin de le justifier.
Les retards trop répétitifs entraînent le non accès à la classe. En effet, il y a lieu de respecter le travail des enfants de maternelle et de ne pas considérer cette section comme un lieu de garderie.

Section primaire :

Accueil à la garderie à partir de 07 H 30. Les enfants qui arriveraient aussi tôt sont invités à se munir d'un livre de lecture pour s'occuper calmement.

Les cours se donnent de 08 H 20 à 12 H 00 et de 13 H 25 à 15 H 35.

Les enfants doivent être présents à la cour à 08 H 20 et 13 H 25.

Le mercredi, les cours ne se donnent que jusqu'à **11 H 10** ; une garderie mutualisée est organisée de 11 H 10 à 12 H 00.

De 15 H 35 à 16 H 30, une surveillance mutualisée est organisée à la cour.

Dès 16 H 05, le service « étude » commence et est payant. Les enfants non repris à 16 H30 (heure ultime!) doivent obligatoirement s'y rendre.

Prise en charge par la garderie dès 17 H05.

Fermeture des portes à 17 H 55.

INFIRMERIE :

Madame Heymans est notre dynamique infirmière.

Son horaire de présence à l'école est affiché sur la porte de son local situé au rez-de-chaussée.

Elle est disposée à vous rencontrer pour tout problème relatif à la santé et à l'hygiène de votre enfant.

Une boîte aux lettres installée sur la porte de son local est à votre disposition pour faciliter l'échange du courrier.

INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE :

Les visites médicales se font dans le cadre de la réglementation de l'Inspection Médicale Scolaire (Promotion Santé Ecole.)

Les visites médicales ont lieu au centre psycho-médico-social libre situé:

Place de la Tulipe à 1050 Bruxelles

Madame Heymans, notre infirmière et Mesdames Fonteyn et de Theux, les psychologues, Madame Delvaux, l'assistante sociale travaillent en étroite collaboration avec l'équipe éducative.

Attention, elles ne sont pas présentes tous les jours à l'école. Pour les contacter, nous vous conseillons vivement un écrit.

JOURNAL DE CLASSE :

Ce document est très important. **L'enfant doit toujours l'avoir dans son cartable.** Il est le moyen de liaison par excellence entre l'école et les parents.

Les premières pages doivent retenir plus particulièrement votre attention et doivent être signées.

Le journal de classe est vu régulièrement par le professeur qui y indique, le cas échéant, remarques et encouragements.

Les parents le signeront tous les jours ou au moins une fois par semaine chez les plus grands.

LOGOPEDIE :

Si votre enfant a des difficultés en langage oral (défaut d'articulation, retard, bégaiement...) ou écrit (dyslexie, dysorthographe...), deux logopèdes Mesdames Vandrepol et Russo sont à votre disposition quelques jours par semaine à l'école.
(La mutuelle peut intervenir dans certains cas.)

MANUELS SCOLAIRES :

Les livres scolaires sont prêtés aux élèves.

Il faut veiller à en prendre soin. Tout livre perdu ou détérioré devra être remplacé aux frais de la famille.

A l'heure actuelle, l'intervention de la Communauté Française intervient pour 2000€ dans les frais de livres. Cette somme est tout à fait insuffisante pour équilibrer les achats aussi nous insistons pour que les parents participent de manière volontaire aux frais encourus.

NATATION :

Le cours de piscine n'est pas facultatif. Il fait partie des apprentissages et du programme scolaire.

La natation est **obligatoire** dès la 1^{re} primaire.

Il n'y a pas de remboursement des frais de natation sauf en cas de certificat médical couvrant le trimestre car nous devons louer des cars pour le transport et des forfaits pour les moniteurs.

Les séances ont lieu au Calypso (P1 à P6) suivant un calendrier qui sera communiqué aux élèves via le journal de classe.

Le port d'un bonnet est obligatoire; il est fourni par l'école moyennant la somme de 2,50 €.

La couleur du bonnet détermine l'avancement de l'enfant en natation et permet donc une meilleure surveillance des élèves.

NEERLANDAIS :

Le cours de néerlandais est donné selon les directives ministérielles soit trois heures en P3 et P4 et cinq heures en P5 et P6.

Les cours sont assurés par Mesdames de Quirini (P1-P2), Van Esch, Rousseau, Fortems et Grosjean (P3 à P6). Dans la mesure de nos possibilités d'encadrement, nous maintenons également l'apprentissage précoce du néerlandais à raison d'une heure par semaine en groupe classe ainsi qu'une heure par demi-groupe tous les 15 jours en première année et deuxième année. Pour les P1, P2 intéressés par une entrée en immersion néerlandaise dès la rentrée 2016 en P3, une heure supplémentaire prise en charge par l'ASBL Tutti Frutti est vivement recommandée (en dehors des heures école).

OBJETS PERDUS :

Ceux-ci sont entreposés dans des coffres datés quelques semaines sous l'escalier en pierre dans le grand hall pour la section primaire et dans le couloir menant aux dernières classes pour la section maternelle.

Les objets et les vêtements portant le nom de l'enfant peuvent plus facilement être restitués. Une équipe de parents s'investit beaucoup afin d'aider aux retrouvailles.

Deux fois par an, après une exposition temporaire, les objets non récupérés sont vendus pour un montant modique réinvesti dans l'accueil ou donnés à des œuvres caritatives.

PAIEMENTS :

Les frais d'activités sportives ou organisées sur l'heure du midi se paient annuellement par virement bancaire.

Les autres services se paient trimestriellement par virement bancaire.

Ils sont de deux ordres :

- les frais obligatoires

natation
revue de l'école
revue de classe (Bonjour, Dauphin ...)
activités culturelles
accueil de l'enfant (mutualisation)

...

selon le décret ou suivant le projet d'établissement illustré par le plan d'activités reprenant les activités ci-dessus et acceptées par les parents dans le cadre du Conseil de Participation.

- les frais des activités parascolaires facultatives : garderie

étude
pique-nique
repas chaud

Notre programme informatique libelle le virement au nom du responsable légal.

Le document doit être correctement complété, signé et remis au titulaire de classe dans les plus brefs délais.

Afin de permettre aux parents de prévoir la planification des frais, voici le calendrier des factures :

facture n° 1 mi-octobre
facture n° 2 début février
facture n° 3 mi mai

Un fonds d'aide « ISAXL » : CBC BE39 7320 2616 7419 est ouvert. Des situations exceptionnelles peuvent être présentées à l'infirmière ou au secrétariat qui relayeront les demandes aux directions.

PIQUE-NIQUE :

Dès la rentrée, l'enfant peut apporter ses tartines et rester sur l'heure du midi à l'école.

Le potage et l'eau lui seront servis s'il en manifeste le désir.

Le pique-nique est un service parascolaire et est payant ; les enfants sont sous surveillance.

L'inscription est trimestrielle.

PSYCHOLOGUES :

Mesdames de Theux (P3 à P6) et Fonteyn (M1 à P2) sont à votre disposition gratuitement et confidentiellement. Madame Delvaux, assistante sociale, les seconde. Une permanence hebdomadaire est assurée dans l'école pour aider les enfants et leurs parents à clarifier des

questions d'ordre scolaire, psychologique, relationnel, éducatif ... L'horaire est à consulter sur la porte de leur local.

Pour prendre contact avec la psychologue, nous vous proposons de téléphoner au centre psychomédico-social libre de Woluwé B - 30, clos Chapelle aux Champs – Woluwé Saint Lambert

Tél. 02/764.30.71 ou de venir chercher un folder avec leurs adresses mails.

RANGS :

Les rangs sont obligatoires pour tous les élèves qui quittent l'école sans leurs parents. Ils sont organisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 15h35 et le mercredi à 11h25.

- Deux rangs descendent de part et d'autre de la chaussée de Boondael. Les élèves sont accompagnés par deux enseignants et conduits au-delà de la rue Gustave Biot et de la rue du Bourgmestre.
- Un rang remonte la chaussée de Boondael. Les élèves sont accompagnés jusqu'au delà du boulevard Général Jacques.
- Le rang dit « des parents » garde les élèves que les parents reprennent après le départ des autres rangs.
- Les rangs de quartier permettent aux enfants de rejoindre sans arrêt le domicile. L'école déconseille le stationnement des enfants au coin des différentes rues pour attendre la venue des parents automobilistes.

Le rang des parents est le dernier à sortir. Les parents attendent à l'extérieur.

Si le temps est trop mauvais, les parents peuvent attendre dans le petit sas d'entrée mais ce dernier doit impérativement être libéré dès que les enfants sont prêts à sortir.

!!! Il n'y a pas de rang pour les petits de la section maternelle. Ceux-ci doivent être repris par des adultes responsables.

Les frères et sœurs de primaire ne peuvent prendre en charge les plus jeunes.

TOUT CHANGEMENT DOIT FAIRE L'OBJET D'UN ECRIT AU JOURNAL DE CLASSE;

Formation des rangs de classe à 8 H 20 et 13 H 25 section primaire :

Dès la sonnerie, les enfants vont se ranger. Ce n'est pas au moment de la formation des rangs que l'on s'entretient avec le professeur. Ce dernier doit être disponible à l'ensemble de ses élèves et non aux cas particuliers. Un petit mot sous enveloppe est plus judicieux.

REPAS CHAUD :

Dès le premier jour d'école, si celui-ci n'est pas un mercredi et pour autant que la comptabilité en soit informée, l'enfant peut obtenir un repas chaud comprenant un potage, un plat consistant, de l'eau et un dessert.

RETARD :

On n'arrive pas en retard à l'école. A titre exceptionnel, si un rendez-vous médical entraîne une arrivée à la récréation, une attestation du milieu médical doit pouvoir être présentée.

REVUE DE L'ECOLE :

Notre école fondamentale travaille en étroite collaboration avec son école secondaire. L'ASBL institut Saint-André d'Ixelles regroupe les deux établissements. Une revue présentant des événements de la vie scolaire concrétise aussi ce lien privilégié. Etre inscrit à Saint-André induit automatiquement un intérêt pour l'ensemble du cursus scolaire.

SECRETARIAT :

Madame Gagne assure le secrétariat de notre école.

Le bureau est accessible par téléphone le matin entre 09 heures et 11 heures 30. Afin de nous permettre un travail efficace, nous vous demandons de respecter ces heures.

L'école est vaste, nous ne pouvons pas garantir la transmission des messages de dernière minute.

En ce qui concerne les absences des enfants nous vous demandons de les signaler par téléphone et **NON PAR MAIL** (perte de temps).

SECURITE

Aux abords de l'école, votre enfant connaît les inconvénients de la vie en ville et de la circulation automobile très dense.

Par l'initiation scolaire à la circulation et au respect du code du piéton et du cycliste, nous insistons auprès des enfants pour qu'ils apprennent à circuler en sécurité et ne s'exposent pas au danger d'être renversés par un véhicule.

Nous nous permettons d'insister auprès des parents sur quelques points essentiels à la sécurité de nos enfants.

Nous avons obtenu de la part des autorités communales deux aires de stationnement pour bus à hauteur de l'école sur une distance d'une vingtaine de mètres permettant aux parents de débarquer leurs enfants près de l'entrée de l'école. Des parents bénévoles les prennent en charge.

Ils aident également les élèves piétons à traverser la chaussée.

Aux parents de nos plus grands élèves, nous proposons de déposer les enfants à l'un des carrefours proches de l'école. Ils participent ainsi à une plus grande fluidité de la circulation chaussée de Boondaël.

Nous rappelons qu' il est strictement interdit aux parents de pénétrer en voiture dans l'école avant 16 h 45 !

Il est évident que stationner sur le passage pour les piétons ou sur les trottoirs reflète un manquement au civisme le plus élémentaire...

L'exemple vient d'en haut.

L'équipe de sécurité est là aussi pour veiller au respect de ce règlement.

A l'heure actuelle, nous bénéficions également de la présence d'un agent communal de prévention pour les matins et les sorties de quatre heures les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

TELEPHONE :

Pour joindre l'école, nous vous demandons de contacter le secrétariat entre 09 h. et 11 h.30. A ce moment, une permanence est assurée (tél. : 02/647.19.55).

UNIFORME :

L'uniforme est de rigueur à l'école primaire.

Les enfants font partie d'une même communauté scolaire; ils portent un uniforme sobre qui évitera la concurrence vestimentaire.

Pour les filles

chemisier bleu clair
pull ou gilet bleu marine
polo bleu clair sans inscription

robe chasuble ou pantalon bleu marine

jupe ou pantalon bleu marine

bas de couleur neutre

pas de fantaisie dans les cheveux

pas de bas nylon

Pas de legging

Pas de short

Pas de sabots ni de baskets fantaisies

Les vêtements en jeans sont interdits pour tous les enfants de la section primaire.

Les parents seront attentifs à le faire respecter.

Après un rappel à l'ordre non suivi d'effet, l'élément « non uniforme » sera ôté.

Sur le site de l'AP, il vous est possible de trouver les coordonnées de la société qui fournit les uniformes avec le logo de l'école. Ceci restant tout à fait facultatif.